



HAL
open science

Devenir auto-entrepreneur, un travail de conversion ?

Elsa Vivant

► **To cite this version:**

Elsa Vivant. Devenir auto-entrepreneur, un travail de conversion ?. Socio-économie du travail , 2016, Être entrepreneur de soi-même, l'auto-emploi, 2016 (1), pp.61-93. 10.15122/isbn.978-2-406-06859-4.p.0061 . hal-01678750

HAL Id: hal-01678750

<https://hal.science/hal-01678750v1>

Submitted on 18 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vivant, Elsa. 2016. "Devenir Auto-Entrepreneur: Un Travail de Conversion? Le Cas Des Jeunes Diplômés." *Economie et Sociétés Socio-Économie Du Travail*, no. 1: être entrepreneur de soi-même, l'auto-emploi : 61–93.

Devenir auto-entrepreneur : un travail de conversion ? Le cas des jeunes diplômés en urbanisme

Elsa Vivant¹

Latts (UMR 8134), UPEM, CNRS, Ecole des Ponts – Paris-Tech

Résumé :

Cet article met en lumière la diversité des usages et significations du régime de l'auto-entrepreneur en présentant les résultats d'une enquête menée auprès de jeunes diplômés en insertion professionnelle. Les conditions d'entrée dans le régime, les modalités d'organisation du travail, les modalités et conditions d'exercice de l'activité, les projets professionnels, permettent d'identifier différentes significations du régime. Trois profils idéaux-typiques sont dégagés et étudiés dans cet article : salarié indépendant, chômeur entreprenant, indépendant converti. Ils se distinguent par des rapports au travail et à l'emploi différents qui produisent des identités pour soi et pour autrui divergentes entre salariat, activité, indépendance et professionnalisme. Face à l'injonction à l'entrepreneuriat, tous n'adoptent pas la même attitude, entre rejet, adoption et conversion.

Mots-clés : Auto-entrepreneur, jeune diplômé, travail indépendant, salariat

Is Becoming a Self-entrepreneur a Conversion Process? The Case of Young Graduates in Urban Planning

Abstract

This article presents the use of the new French fiscal regime for small scale business: the self-entrepreneur plan. It focuses on young graduates entering the job market by registering to this plan. In the analysis of the respondents' discourse, this article reveals the multiple uses and meanings of this plan. They have created an identity for themselves and for others as they navigate through employment, activity, independence and professionalism. Three ideal-typical patterns of the young graduates' social uses of the self-entrepreneur plan are identified and discussed in this article: the 'independent salaried', the 'entrepreneurial unemployed' and the 'converted independent'. This categorization helps to understand the processes of what appears to be a conversion to self-entrepreneurship. Faced with this entrepreneurial mandate, each young graduate reacts differently: rejection, adoption or conversion.

Keywords : Self-entrepreneur, graduate, independent work, wage system

¹ Elsa Vivant est maître de conférences à l'Université Paris Est et chercheuse associée au Centre d'études de l'emploi. (Elsa.vivant@univ-paris-est.fr)

Les régimes d'activité (travail intérimaire, salarié, pigiste,...) sont les cadres qui servent habituellement à distinguer salariat et indépendance. Toutefois, ces formes objectives de la relation d'emploi ne sont pas suffisantes pour saisir la subjectivité des travailleurs concernés, le contenu de leur activité ni ses conditions matérielles et organisationnelles. Le sens que les individus donnent à leur travail n'est pas réductible à un régime d'activité, qu'ils n'ont pas toujours choisi. Nombreuses sont les situations où le recours à un régime d'activité non salarié s'apparente à de l'optimisation juridique ou financière, sans réelle indépendance. Le régime de l'auto-entrepreneur, par ses ambiguïtés, ses conditions d'usage et d'accès interroge à nouveau la porosité entre relation de subordination et indépendance.

La philosophie d'inspiration libérale de ce régime est de lever les obstacles, essentiellement bureaucratiques et fiscaux, à la création d'entreprise pour encourager l'entrepreneuriat et favoriser le travail indépendant, le cumul d'activité et le retour à l'auto-emploi des chômeurs [Levratto et Serverin (2009)]. Il a été conçu et présenté comme une démarche simplifiée de création d'entreprise². Il est l'objet de multiples controverses [voir notamment Stevens (2012) ; Abdelnour (2012)]. Il est accusé par les uns d'être l'instrument d'une concurrence déloyale par des agents économiques privilégiés, d'un accès frauduleux au régime social des travailleurs indépendants, ou de contournement du droit du travail. Il contribue, pour les autres, au soutien à la création d'entreprise, au déploiement des comportements entrepreneuriaux, et, de ce fait, à la croissance économique. Un récent rapport modère critiques et enthousiastes, rappelant la faiblesse des chiffres d'affaires générés par les auto-entrepreneurs, précisant leur faible part de marché dans l'économie et soulignant le rôle de ce régime dans la déclaration d'activités préalablement informelles [Deprost, Laffon *et al.* (2013)]. Dès sa création, certains auteurs avaient par ailleurs pointé les dangers d'un dispositif d'incitation à la création d'entreprise, tendant à promouvoir un entrepreneuriat de nécessité (ou auto-emploi), usant comme principal argument la facilité des procédures administratives et comptables, tout en omettant les difficultés, tâches et risques inhérents à la démarche de création d'entreprise [Fayolle, Perreira (2012)]. Or, la création d'entreprise, loin de l'idéal de l'entrepreneur visionnaire, proposant une idée innovante et combinant des ressources pour la faire advenir par la seule force de sa volonté, implique en réalité la mise en œuvre d'un travail d'entreprendre³, minimisé dans les présentations officielles du dispositif. D'autres auteurs présageaient que la promotion de l'auto-emploi et d'un entrepreneuriat de nécessité limités par des effets de seuils contraignants, contribuerait davantage à compléter les revenus de travailleurs pauvres qu'à la création d'activités nouvelles [Levratto, Serverin (2012)]. Des zones d'ombres subsistent dans ce débat, concernant le détournement du modèle salarial et le

² Les formalités et les modalités de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu sont simplifiées, le taux de ces cotisations est allégé. L'auto-entrepreneur est aussi dispensé de certaines formalités (comme l'immatriculation au registre du commerce), exonéré de la TVA et de la cotisation foncière des entreprises pendant les trois premières années d'activité. Les cotisations sociales sont calculées sur la base du chiffre d'affaires de l'auto-entreprise et ne sont payables que si un chiffre d'affaires est généré. L'inscription au régime se fait sans limite de durée, mais le maintien dans le régime est conditionné par un seuil de chiffre d'affaires de 33 000 euros pour les prestations de services.

³ M. Giraudeau appelle cet ensemble de tâches « travail entrepreneurial » [Giraudeau, (2007)] auquel il est préféré ici l'expression de « travail d'entreprendre » pour ne pas induire de confusion avec les théories sur le travail entrepreneurial au sens de l'intériorisation de logiques entrepreneuriales dans le travail ordinaire, dans l'attitude du travailleur.

travail dissimulé, que les outils statistiques actuels ne peuvent éclairer. Derrière l'unicité d'un régime d'activité, se cache en réalité une multitude d'usages de l'auto-entrepreneuriat dont le nom, loin d'être performatif ou signifiant d'une réalité vécue, accentue les confusions sur sa perception et sa signification pour ses usagers. Est-il un outil pour créer son entreprise au service d'un renouveau entrepreneurial ? Un mode d'insertion professionnelle ? L'instrument d'un contournement du Code du travail ? Dit autrement, qu'est-ce qu'être auto-entrepreneur ? Cet article présente les résultats d'une enquête menée auprès de jeunes diplômés inscrits au régime de l'auto-entrepreneur. Dans un contexte de fragilisation continue des relations d'emploi [Castel (1995) ; Supiot (1999)], de resserrement du marché du travail et de crise économique, les jeunes diplômés en insertion professionnelle sont particulièrement exposés à la redéfinition des normes d'emploi [Fondeur, Minni (2004) ; Calmand, Mora (2011)]. Les enquêtés ont un niveau de formation élevé, dans le domaine des sciences sociales, principalement en urbanisme et aménagement ; formations dont les diplômés ont affronté, au moment de l'enquête, une déstabilisation supplémentaire. Ils ont dû s'adapter à la redéfinition des critères d'éligibilité de certains concours d'accès à la Fonction publique territoriale, leur fermant l'accès de droit à celui d'ingénieur territorial⁴. Alors que le travail salarié était jusqu'alors la norme quasi unique d'insertion professionnelle, certains d'entre eux s'inscrivent désormais au régime de l'auto-entrepreneur au cours ou à la sortie de leurs études, le plus souvent sur proposition d'un employeur. L'entrée dans la vie active se passe ici par un double apprentissage : celui d'un métier (les connaissances acquises en formation sont mises à l'épreuve du professionnalisme) et de celui d'un travail d'entreprendre [Giraudeau, (2007)]. Ce travail d'entreprendre articule deux dimensions : un travail relationnel (consistant à mettre en adéquation son offre, qu'il faut formuler, avec une demande, qu'il faut identifier et évaluer, accéder à des ressources mobilisables, formaliser les relations avec les partenaires), et un travail de tarification (prendre connaissance des réalités économiques du marché, des capacités à payer des clients, anticiper des ajustements de prix et/ou de coût de revient pour assurer la viabilité de l'activité). Il implique diverses tâches dont l'apprentissage s'apparente à une série d'épreuves [Vivant, (2014)]. Dans ce monde professionnel, la création d'une agence indépendante se fait généralement après une expérience salariée et avec un bon carnet d'adresses. Débuter sous ce régime est une nouveauté, en décalage avec le projet professionnel initial des enquêtés. Ils aspiraient, à deux exceptions près, à devenir salariés d'une structure publique ou privée, au moins le temps de se constituer une expérience et un réseau professionnel avant d'éventuellement créer une entreprise. La situation est supportée tant qu'elle est perçue comme une étape de l'insertion professionnelle, à la fois transitoire et formatrice. L'incertitude quant aux possibilités de sortie du régime pour accéder à l'emploi salarié est par contre source d'inquiétude et de rejet. Elle est rendue acceptable par la

⁴ La Fonction publique territoriale est un débouché important pour ces formations universitaires, puisqu'un tiers des diplômés y exerce son premier emploi. Mais la fragilisation des statuts d'activité est déjà enclenchée depuis longtemps : 90 % d'entre eux sont en CDD en 2010 [Collectif National des Jeunes Urbanistes, (2011)]. Près d'un autre tiers travaille dans le secteur du conseil, avec des contrats plus stables : 68 % sont en CDI. Le dernier tiers des diplômés est recruté par des opérateurs publics, semi-publics ou privés d'aménagement, de transport, ou de logement. Tous secteurs et domaines d'activité confondus, 58 % des jeunes urbanistes sont en CDD, 35 % en CDI et moins de 3 % exercent en libéral.

méconnaissance des règles habituelles⁵. Devenus auto-entrepreneurs sans anticipation, préparation, formation ou accompagnement⁶, les enquêtés acquièrent une expérience, pour l'heure encore marginale, mais permettant de mettre au jour un processus de conversion à l'entrepreneuriat.

Méthodologie

Une enquête par entretiens a été menée auprès d'étudiants et de jeunes diplômés (niveau master et doctorat) dans le domaine des sciences sociales (urbanisme, sciences politiques, communication...) inscrits au régime de l'auto-entrepreneur. Ils exercent des activités de conseil (aux entreprises ou aux collectivités), d'agent commercial, d'architecture, de prestations intellectuelles (bureau d'études) dans des domaines variés, mais principalement dans le champ de la production urbaine⁷. Au total, 27 entretiens semi directifs à caractère biographique ont été réalisés (en face à face ou par téléphone)⁸. L'enquête a été réalisée entre mars 2011 et mars 2012. Les personnes interrogées étaient inscrites depuis moins de 18 mois au régime. Cette inscription a eu lieu au cours des études, directement à la fin d'un stage ou quelques mois après l'obtention du diplôme. Les contacts avec les interviewés ont été pris via les réseaux d'anciens étudiants des formations universitaires en urbanisme. Par le jeu du bouche-à-oreille, d'autres jeunes diplômés issus d'autres formations, ont proposé d'apporter leur témoignage. Il s'avère qu'hormis les compétences propres à leur métier, les épreuves, difficultés et ressentis face à la situation d'auto-entrepreneur sont similaires. Les entretiens étaient organisés autour de plusieurs axes: itinéraire universitaire, entrée dans le régime, description des missions et des conditions de travail, opportunités et difficultés rencontrées du fait de la situation, projet professionnel, conception de la notion d'entrepreneur. Ce corpus a été l'objet d'une analyse de contenu pour reconstruire les trajectoires individuelles puis identifier des éléments de comparaison.

En s'appliquant à comprendre comment ces jeunes diplômés s'adaptent à cette situation nouvelle, l'enquête révèle les sentiments ambivalents de ces jeunes auto-entrepreneurs, reflétant les ambiguïtés du régime. Au-delà d'une qualification juridique de leurs conditions

⁵ Les relations de travail sont, par exemple, marquées par une très grande informalité. De nombreux enquêtés ne sont liés par aucun contrat à leur(s) client(s). Au mieux inventent-ils des formes relationnelles sans valeur juridique pour fixer les termes de leur collaboration.

⁶ La création d'entreprise est souvent favorisée par un environnement domestique qui familiarise à l'exercice indépendant (familles de commerçants ou d'artisans), notamment chez les jeunes créateurs [Tabourin, Parent, (2002)]. Ce n'est pas le cas des jeunes urbanistes qui sont pour beaucoup enfants d'employés et de cadres de la Fonction publique.

⁷ Cette enquête s'inscrit dans un programme de recherche sur l'évolution de l'organisation du travail dans le secteur privé en urbanisme et son influence sur les pratiques et valeurs professionnelles. Les clients directs des enquêtés n'ont pas été rencontrés, afin de ne pas les mettre en difficulté (certaines situations pourraient être requalifiées en travail dissimulé). Mais au cours d'une autre enquête auprès d'agences d'urbanisme privées, la question de la sous-traitance, des opportunités de carrières et des modes d'accès à la commande ont permis d'affiner certaines hypothèses concernant la situation des jeunes auto-entrepreneurs.

⁸ Tous les entretiens ont été retranscrits. Ils ont été anonymisés par l'usage de pseudonymes. Un tableau en annexe présente succinctement leurs trajectoires et activités. Les expressions entre guillemets non référencées pourraient être attribuées à plusieurs enquêtés utilisant le même vocabulaire pour décrire certaines situations (par exemple : « il faut se vendre, ce n'est pas évident »).

d'activité, quelle perception ont-ils de leur place dans la chaîne de production de valeur ? Catherine Faure-Guichard a montré comment l'articulation entre relation d'emploi et rapport au travail⁹ peut structurer différents usages sociaux de l'intérim et le vécu des intérimaires. D'une manière analogue, en analysant les discours et accommodements que les enquêtés se construisent, cet article met en lumière la diversité des usages et significations de ce régime, selon les conditions (matérielles, relationnelles, financières, juridiques) d'exercice, la nature des missions (intégrées et longues, ponctuelles et courtes), le contenu de l'activité (en lien ou non avec la qualification) et les projets professionnels (développer l'entreprise ou devenir salarié). Leur rapport à l'entrepreneuriat est plus ambigu que les intentions du régime le laissent supposer. Si tous les enquêtés sont en situation d'insertion professionnelle, officiellement indépendants mais en position dominée face à leurs donneurs d'ordre, chacun construit, à partir de son expérience et de processus différents de socialisation professionnelle et d'apprentissage, ses propres accommodements face au travail, à l'emploi et à l'entrepreneuriat, qui produisent des identités pour soi et pour autrui¹⁰ articulant salariat, activité, indépendance et professionnalisme. Trois profils idéaux-typiques¹¹ des différents usages sociaux du régime de l'auto-entrepreneur par les jeunes diplômés sont dégagés et sont étudiés dans cet article : salarié indépendant, chômeur entreprenant, indépendant converti. Cette typologie permet de comprendre les dynamiques à l'œuvre dans la construction d'une carrière d'auto-entrepreneur qui nécessite un travail de conversion à l'entrepreneuriat. Elle met en lumière comment les jeunes diplômés résistent, s'adaptent voire se convertissent à ces changements de règles du jeu, où le régime du travail entrepreneurial remplacerait progressivement le salariat. En quoi l'inscription au régime de l'auto-entrepreneur participe-t-elle au développement d'un éthos entrepreneurial chez les jeunes diplômés, par lequel ils devraient être autonomes, mobiles, responsables, capables de s'adapter aux incertitudes du marché et à ses évolutions contre la promesse d'un travail plus épanouissant et vecteur d'un accomplissement de soi [Zalio, (2004)]?

1. SALARIE INDEPENDANT

Les auto-entrepreneurs de ce premier groupe exercent leur activité pour un seul client en même temps, et réalisent des missions longues (plusieurs semaines voire plusieurs mois), même s'ils n'ont généralement pas de contrat ou de lettre de mission pour fixer à l'avance les termes de l'activité. Ils ne cherchent pas de nouveaux clients ni à développer leur activité,

⁹ C. Faure-Guichard définit le rapport au travail comme « position des individus par rapport au contenu de l'activité professionnelle exercée et par rapport au sens de cette activité professionnelle », et le rapport à l'emploi comme « position des individus par rapport au fait d'exercer une activité professionnelle et par rapport au type d'emploi occupé, c'est-à-dire la condition juridique d'exercice » [Faure-Guichard, (1999)].

¹⁰ D'après Claude Dubar, l'identité pour soi repose sur une construction subjective d'une définition de soi (ce que je suis ou voudrais être), alors que l'identité pour autrui renvoie d'avantage à l'identification de l'individu dans l'espace social (comment les autres me définissent) [Dubar, (1998)].

¹¹ Ces différentes situations sont réparties de manière quasiment homogène, par tiers, au sein de la population étudiée. De part l'étroitesse de l'échantillon, il s'avère difficile d'identifier ce qui, dans leurs trajectoires sociales, aurait permis l'acquisition de dispositions permettant d'affronter (ou non) la situation. Par contre, les difficultés financières (par défaut de soutien familial ou désir de s'en émanciper) sont un facteur de stress important. Les déterminants de ces profils idéo-typiques semblent davantage liés au contexte de socialisation que permet la situation par laquelle ils sont devenus auto-entrepreneur : intégré dans une structure, isolé, ou en partenariat.

plus stable et plus rémunératrice que la moyenne des enquêtés¹². Ils travaillent au sein de la structure cliente. Leurs activités correspondent à leur qualification et contribuent à la construction de leur identité professionnelle. Les modalités d'exercice de leur activité révèlent une situation de subordination salariale, et sont perçues comme telles.

1.1. Un début de carrière professionnelle valorisable

Comme la plupart des auto-entrepreneurs enquêtés, ils ont été invités à créer leur entreprise en lieu et place d'un emploi salarié, soit à l'issue d'un stage, soit au cours d'un entretien d'embauche. A l'issue d'un stage, l'inscription au régime de l'auto-entrepreneur permet de poursuivre une mission en contournant les limites de durée des stages, sans recourir à un statut salarié qui impliquerait une forte hausse du coût salarial pour l'employeur. Après la mise à l'épreuve et la formation en interne du stagiaire, le prolongement de la mission exprime la satisfaction de l'employeur qui pourtant maintient le jeune diplômé dans une situation précaire, peu couteuse ni engageante.

« Après six mois de stage cela se passait très bien au niveau professionnel ; après comme mon patron n'avait pas les moyens de prendre un salarié à plein temps, il m'a proposé de partir en auto-entrepreneur ». (Mathieu)

Dans certaines entreprises, le recours à l'auto-entrepreneur et autres formes atypiques d'emploi semble être une pratique intégrée à la politique de gestion des ressources humaines. Les donneurs d'ordres recourant à ces pratiques ne sont pas tous, loin s'en faut, des petites entreprises menacées ou aux capacités de croissance incertaines : agences de grande renommée, établissements publics, ministères [Abdelnour (2012)]. Gilles, Mireille et David ont vécu la même situation : en poste (stagiaire ou salarié) dans un établissement public, à l'issue de leur contrat, ils ont été invités à devenir prestataires pour terminer leur mission. Pour cela, ils ont d'abord rédigé le cahier des charges de l'appel d'offres auxquels ils devaient concourir, publié assez discrètement l'offre et répondu à l'appel. A la demande du client, David a rédigé deux autres réponses fictives sous des noms d'emprunt, pour maintenir l'apparence de la mise en concurrence. Ces libertés avec le code des marchés publics ne sont pas de simples accommodements ou arrangements. Elles constituent des irrégularités passibles de poursuites. L'entrée dans la vie active se double ainsi d'une entrée dans l'irrégularité et d'un apprentissage des détournements des règles. Les interviewés sont conscients que ces pratiques ne sont « pas forcément très légal[es] ». Ils qualifient la situation de « drôle », « marrante », « fantastique », énonçant ainsi un certain détachement par rapport à des pratiques auxquelles ils ont dû se soumettre sans pour autant les approuver.

L'absence d'alternative et les besoins financiers ne suffisent pas à expliquer leur consentement. Aucun n'évoque clairement le choix de l'auto-entrepreneur comme alternative au chômage, ni ne développe de discours de valorisation de soi par cette expérience (à l'inverse des deux autres groupes identifiés). La qualité d'une relation de travail préalable les

¹² Chiffre d'affaires mensuel moyen : 1733 euros ; médiane : 1375 euros ; minimum : 950 euros.

convainc de poursuivre la collaboration, malgré les aléas financiers et juridiques d'une relation d'emploi dégradée. La conviction que cette expérience servira leur projet professionnel soit par l'expérience acquise soit par les réseaux qui pourront être développés, facilite l'adhésion. Le prestige du client ainsi que l'intérêt de la mission contribuent également à l'acceptation de ces conditions de travail. Pour les convaincre, certains clients proposent des rémunérations légèrement plus élevées que le salaire net d'un jeune débutant, l'économie réalisée par l'employeur se basant sur le différentiel des taux de cotisations sociales. Ainsi Mélanie qui avait, dès le début de l'activité, négocié de bonnes conditions de rémunération, a changé de régime (exercice en libéral) suite au dépassement des seuils. La perspective de la signature d'un contrat de travail peut avoir été préalablement acquise, le recours à l'auto-entrepreneuriat n'étant qu'un entre-deux¹³. Enfin, les difficultés réelles ou supposées de l'employeur peuvent conduire à accepter des conditions de travail précaires. Ainsi, le client de Bertrand, agent commercial dans l'immobilier, explique ses contraintes à ses collaborateurs pour les convaincre de travailler sous le régime de l'auto-entrepreneur.

« Il n'a pas la possibilité financière et matérielle. Je le sais très bien parce que, on est très proches et je connais ses comptes. Je sais qu'il n'a pas la possibilité financière d'avoir une masse salariale. [...] Il est très transparent avec nous là-dessus parce qu'il a le coût de sa structure, son bail de location [...] Franchement, je pourrais lui en vouloir si, à un moment, il avait une situation établie. »(Bertrand)

1.2. Un état de subordination révélé par les conditions matérielles

La nature des relations avec les donneurs d'ordre est ambiguë : identifiés comme de potentiels employeurs, ils sont juridiquement les clients des auto-entrepreneurs. L'ambiguïté des situations est ressentie par les enquêtés qui l'expriment par de nombreux lapsus (le client est appelé employeur, la relation de travail assimilée à une embauche...). Le recours au régime dissimule un rapport de subordination révélé par leurs conditions de travail: travailler à temps plein dans les locaux du client qui fournit le matériel informatique (et des licences coûteuses), respecter ses horaires et ses directives ; impossibilité de rechercher de nouveaux clients. Cette subordination est explicitement ressentie par les auto-entrepreneurs concernés.

« Objectivement, j'ai un fonctionnement quasi salarial, à travailler tous les jours à l'agence, avec des horaires [...] c'est une forme de salariat, disons sans contrat, qui permet de ne pas payer de charges à mon patron. » (Mathieu)

D'un côté, les conditions de travail de ces auto-entrepreneurs sont proches de celles des salariés, par la subordination de fait dans laquelle ils se trouvent et par le contrôle qu'exerce le client sur eux et leur travail. De l'autre, la dilution des responsabilités, l'incertitude sur la durée et la rémunération de la mission, et la perte des droits sociaux attachés au salariat les rapprochent d'une situation d'indépendant. Malgré la grande similitude des conditions d'exercice, la cohabitation chez le client avec des salariés révèle des différences entre salarié et indépendant. Ainsi, dans l'agence P. où Mélanie travaille, rien ne distingue au quotidien,

¹³ Le client de Denis lui a laissé espérer un contrat de travail à moyen terme. Un an plus tard, lassé d'attendre ce contrat, Denis prépare les concours de la Fonction publique tout en poursuivant cette mission.

dans la répartition des tâches et les relations de travail, les salariés des indépendants. Le flou quant à la désignation de sa position (et de son identité professionnelle) se traduit par des questions très matérielles : qui va payer ses cartes de visite ? Qu'indique-t-elle dessus ? Comment peut-elle être identifiée par les clients finaux (les clients de son client) comme travaillant pour l'agence P. tout en étant indépendante ? Comment peut-elle obtenir une adresse électronique @agenceP.com ? L'ambiguïté au sein de l'agence est entretenue par le client-employeur lui-même qui a convoqué les indépendants travaillant dans l'agence (ils sont nombreux, avec différents statuts juridiques) pour un entretien d'évaluation de fin d'année, au même titre que les salariés, entretien auquel les indépendants ont refusé de se soumettre. Gilles, exerçant la même activité que pendant son stage, ressent une confusion que ni lui, ni son supérieur, ni ses interlocuteurs ne dissipent : est-il stagiaire, prestataire, entrepreneur ? De part son expérience déjà longue dans la structure et l'approbation de son travail et de ses compétences signifiées par le renouvellement de sa mission en tant que prestataire, il souhaite ne plus être considéré comme un stagiaire. Pourtant, il ne sent pas en droit de se présenter comme un bureau d'études, au même titre que ceux avec lesquels il collabore et qui ont déjà un large portefeuille d'activités. Il rejette également l'identité d'entrepreneur que sous-entendrait le nom du régime. Il ne fait pas de nécessité vertu et ne cherche pas à valoriser cette expérience pour se mettre en scène comme un individu entreprenant. Lui qui n'est « pas très fan de ce truc d'auto-entrepreneur » et n'a jamais été « trop séduit par le mythe entrepreneurial », plaisante avec ses amis en se moquant de sa position de patron qui aurait « viré de bord ». Autant de confusions qui l'ont « foutu mal à l'aise ».

1.3. Résister à l'auto-entrepreneuriat imposé

Plus qu'une situation d'entrepreneuriat de nécessité, ils expriment un sentiment d'auto-entrepreneuriat imposé. Contrairement aux autres auto-entrepreneurs que l'idée avait parfois effleurés, ils n'avaient jamais imaginé créer une entreprise un jour. Le salariat était non seulement leur projet pour l'entrée dans la vie professionnelle, mais aussi pour la suite. Leur réticence fait écho à leurs convictions personnelles dans le salariat comme cadre de travail protecteur. Loin d'être résignés, ils ont, vis-à-vis de leur situation, une position critique et politique plus affirmée que les autres, qu'illustrent les propos de Mathieu, urbaniste au sein de l'agence où il avait réalisé son stage de fin d'études. Au cours de l'entretien, son discours devient plus critique et si, à titre personnel, il peut se satisfaire de sa situation, il analyse les enjeux politiques sous-jacents au déploiement de nouvelles normes de relation de travail. La perte des droits sociaux, en particulier l'absence d'assurance chômage, renforce sa vulnérabilité face aux exigences du client car il ne peut pas assumer une perte d'activité.

« Il n'y a pas le chômage, il n'y a pas de garantie, il n'y a pas de droit à la formation, il n'y a pas de garantie de durée à la fin du contrat, cela peut s'arrêter du jour au lendemain, oui sincèrement c'est inférieur au salariat. [...] la perspective de ne pas avoir de chômage fait qu'on veut absolument avoir des sous à la fin du mois suivant et qu'on est moins regardant sur la menace de démissionner ou d'aller chercher ailleurs. »

En l'absence de contrôle et d'encadrement plus strict de l'usage du régime, il lui semble inexorable que de tels détournements se généralisent.

« Comment vous voulez, un patron de PME [...] qui a la possibilité de le prendre en auto-entrepreneur sachant que cela lui coûte presque deux fois moins qu'un salarié, comment vous voulez que le patron ne le fasse pas ? Du point de vue du patron, c'est complètement rationnel de le faire. »

Il compare la situation des jeunes auto-entrepreneurs à celle des stagiaires, contraints de cumuler les stages pour avoir suffisamment d'expériences et accéder à un emploi. Etre auto-entrepreneur est perçu comme une mise à l'épreuve supplémentaire du long parcours de combattant que constitue l'entrée sur le marché du travail des jeunes diplômés.

« Moi ça me fait penser au statut des stagiaires, j'ai toujours été révolté par le statut des stagiaires [...] Il y a quand même une arnaque aux jeunes, une espèce de période initiatique, de bizutage de l'emploi pendant laquelle on est soit mal payé, soit précaire, pour après accéder à un emploi stable. [...] L'auto-entrepreneur, c'est la même logique pensée d'une façon différente, c'est aussi moins de charges. »

De même que l'accumulation de stages enferme les jeunes diplômés dans une situation précaire [Glammann, Grima (2010)], il craint d'avoir enclenché un cercle vicieux, d'entraver son évolution de carrière et de ne plus pouvoir accéder *in fine* à un emploi salarié.

« Une fois qu'on a dit oui, on a mis le doigt dedans, en fait, on est condamné à rester auto-entrepreneur jusqu'à avoir acquis suffisamment d'expérience, ou en avoir suffisamment marre pour se vendre ailleurs sur le marché du travail [...] je pense qu'en général c'est quand même plutôt néfaste comme fonctionnement, parce qu'une fois qu'on a dit oui à un employeur donné, c'est nettement plus difficile de se faire valoriser un contrat quand on le demande. [...] Moi si je changeais d'emploi je ne voudrais surtout pas que ça se sache, par rapport à un autre employeur. [...] le statut, ça me paraît pénalisant pour une trajectoire de carrière. »

Pour lui, le régime n'est pas un dispositif de soutien à la création d'entreprise. Son expérience atteste d'une finalité tout-autre : le contournement du droit du travail. Le détournement de la fonction originelle du régime véhicule des enjeux politiques et idéologiques qui le dépassent, dans un contexte plus général de dégradation des conditions de travail et de précarisation.

« C'est très libéral comme façon de fonctionner, c'est pas de protection. C'est clair que c'est rude et sans protection [...]. C'est une précarité quand même, je n'ai pas encore prononcé le mot, mais c'est quand même très clair comme statut. [...] c'est de la flexibilisation du marché du travail, c'est assez évident. » (Mathieu)

Cette conscience politique se traduit par différentes formes de résistance et par un désintérêt porté au régime, à ses spécificités et ses contraintes. Forme de résistance passive, ils font davantage d'erreurs que les autres, disent ne pas comprendre leurs droits, se désintéresser des contraintes de gestion qu'implique l'exercice en indépendant ; comme Mireille, victime de

plusieurs arnaques par défaut d'investissement dans la gestion de l'entreprise : « je n'y mets pas du mien. Il faudrait que je me pose et que je lise correctement les documents au lieu de faire ça par-dessus l'épaule ». Pourtant, aucun enquêté n'envisage de se lancer dans des négociations de requalification de la relation¹⁴.

Pour ces auto-entrepreneurs, le régime n'est pas un dispositif de soutien à la création d'entreprise. Leur expérience atteste d'une finalité tout-autre : ils le vivent en effet comme un contournement du droit du travail. Ils sont très critiques vis-à-vis de cette relation d'emploi qu'ils jugent dégradée (par rapport au salariat) et irrégulière. Ils l'acceptent néanmoins car leur travail, c'est-à-dire les missions et conditions d'exercices, contribue à leur socialisation professionnelle, à l'apprentissage de leur métier, et à la construction de leur identité professionnelle. Rejetant la qualification d'entrepreneur, leur identité pour soi est celle d'un salarié, mais la relation d'emploi entretient une confusion entre identité de salarié et d'indépendant. Emerge alors une identité pour autrui hybride : le salarié indépendant.

2. CHOMEUR ENTREPRENANT

A la recherche d'un emploi depuis plusieurs mois, les auto-entrepreneurs de ce deuxième groupe s'inscrivent au régime, soit à la suite d'une sollicitation, soit par calcul personnel, dans l'espoir que l'affichage « auto-entrepreneur » sera un moyen efficace de s'insérer sur le marché du travail. Ils acceptent de rares missions en sous-traitance, pour un ou plusieurs clients. Ils réalisent des tâches ponctuelles (cartographie, rédaction), sans avoir été associés à l'ensemble de la réflexion ou du projet. Les quelques missions effectuées ne génèrent pas suffisamment de revenus pour vivre de cette activité, les contraignant à la pluriactivité. Le chiffre d'affaires mensuel moyen est faible (900 euros), et la médiane (500 euros) révèle les très fortes disparités entre une majorité qui dégage un très faible chiffre d'affaires, et quelques exceptions dont l'activité se pérennise, permettant de générer un chiffre d'affaires conséquent (jusqu'à 3000 euros mensuels).

2.1. Une alternative au chômage

Davantage que pour les autres enquêtés, s'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur leur paraît être la condition nécessaire pour « pouvoir travailler ». Ils acceptent de se rendre plus employables en s'inscrivant au régime de l'auto-entrepreneur, pour s'adapter aux contraintes financières et administratives qui pèsent sur les employeurs-clients. En se montrant plus dociles et flexibles, ils assument eux-mêmes les risques du marché : flexibilité et incertitude des commandes, des revenus et des engagements. En un sens, ils se constituent en variable d'ajustement dans l'organisation de la production. Ainsi, Sylvain, après plusieurs mois de recherche d'emploi infructueuse, envisage de s'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur pour accéder à un marché du travail qui lui semble fermé. Il espère ainsi faire ses preuves et acquérir de l'expérience afin de convaincre un potentiel employeur de le recruter. Comme d'autres, plutôt que de proposer un service nouveau ou des compétences spécifiques sur un marché, il offre sa force de travail dans un cadre réglementaire peu contraignant. Pour lui,

¹⁴ La difficulté à prouver la subordination et la rareté des contrôles protègent les employeurs des lourdes sanctions qu'ils encourent pour travail dissimulé (exclusion des marchés publics, interdiction d'exercice, voire peine d'emprisonnement).

l'expérience projetée d'auto-entrepreneur est identifiée comme un mode d'insertion professionnelle pour se construire une identité d'actif, qui conduirait progressivement à une relation d'emploi stable. Malgré les incertitudes quand à la réussite de son projet, cette initiative lui paraît préférable à la poursuite infructueuse de recherche d'emploi.

« Je préfère tenter le coup que continuer à rencontrer des portes fermées. Je préfère faire quelque chose [...] je n'ai rien à perdre. » (Sylvain)

Ils travaillent seuls, de chez eux, et doivent par eux-mêmes trouver les ressources pour réaliser les missions qu'on leur confie. Les tâches fragmentées qu'ils sont amenés à accomplir ne contribuent pas à construire leur identité professionnelle. Ils ressentent le besoin d'un accompagnement pour valider leur production, révélant ainsi une contradiction majeure à la création d'entreprise en sortie d'études. Quelles sont les compétences spécifiques d'un jeune diplômé ? La création d'entreprise est ici envisagée comme un moyen d'accéder à l'emploi, alors que créer une entreprise s'opère généralement après s'être forgé une expérience et un réseau au sein d'une entreprise pour ensuite créer sa propre structure. Or l'absence de réseaux professionnels, de confiance en soi et en ses compétences, la création sous contrainte, sans financement et isolée, sont des entraves à la survie des entreprises [Girard (2007) ; Hernandez (2006)]. La simplicité apparente des démarches occulte la réalité des épreuves et des obstacles auxquels l'apprenti entrepreneur doit faire face. Pour les enquêtés, la faiblesse des revenus et leur manque d'assurance accentuent les rapports de domination avec les clients. Ils minimisent la faiblesse de leur activité, comme Marie (qui n'a effectué qu'une mission de deux jours depuis son inscription, huit mois plus tôt) qui dit n'avoir « pas énormément de contrats ». En dépit de leur irrégularité, la situation des auto-entrepreneurs précédents paraît relativement plus stabilisée. Financièrement, leur situation est plus favorable et l'expérience qu'ils acquièrent par des missions plus longues et mieux intégrées dans des équipes, sera davantage valorisable dans leur champ professionnel. En revanche, ceux de ce second groupe sont non seulement maintenus dans une grande fragilité financière mais restent aussi éloignés des modes de valorisation et de reconnaissance de leurs compétences professionnelles par la réalisation de missions de sous-traitance sur des tâches précises. Leur offre de service s'avère davantage être une offre de force de travail à bas coût et souvent informelle qu'une expertise singulière.

Ce mode d'accès à l'emploi révèle ses limites par l'impossibilité de se projeter et les confusions qu'il entretient : développer l'entreprise ou chercher un emploi ? Cet entrepreneuriat de nécessité utilisé comme une stratégie d'entrée sur le marché du travail semble, au fil des déconvenues, un leurre. Contrairement à l'intérim ou au cumul de stage, le nom du régime laisse entrevoir un usage positif du régime (être entrepreneur), peu à peu dépassé par un sentiment de déclassement. Après une première phase d'enthousiasme, Lucie réalise, derrière l'attrait et l'illusion de l'indépendance et de la liberté, la précarité de sa situation et se demande, *in fine*, si elle a fait le bon choix.

« Au début en fait, je me suis vraiment dit : oh, c'est un peu ce qu'il me faut parce que je suis plutôt quelqu'un d'indépendant, qui a besoin de pouvoir accepter, refuser une mission

selon le besoin financier du moment, plutôt dans une démarche de création de projets, d'aller à la rencontre, enfin, j'ai un peu cette idée que c'était une dynamique qui me correspondait bien. Après, j'ai assez vite déchanté en me rendant compte que c'était juste hyper précaire [...] j'ai l'impression que cela institutionnalisait plus une précarité qu'autre chose [...] ces derniers temps, je me demandais si le profil d'auto-entrepreneuse n'aurait pas existé, on aurait été obligé de me faire un contrat aidé, je pense, et du coup j'ai l'impression que cela autorise à précariser. [...] le bilan n'est pas hyper positif dans le sens où, en fait, dans le fond, j'ai un peu l'impression quand même pas de m'être fait avoir, mais d'avoir rendu possible, je ne sais pas, ma précarisation. » (Lucie)

2.2. La figure du chômeur entreprenant

D'une manière similaire aux jeunes intérimaires en insertion (Faure-Guichard 1999), l'inscription au régime est vécue comme une modalité de construction d'une identité d'actif, un moyen de s'insérer dans le marché du travail, de prouver son activité malgré des relations d'emploi très instables et une activité souvent limitée.

« Quand on me demandait ce que je faisais et que je disais que j'étais devenue une auto-entrepreneuse, pour faire [des études urbaines], j'avais l'impression que pour les gens, tout de suite, c'était un truc un peu plus concret, ils disaient, 'ah d'accord' ». (Lucie)

Vis-à-vis d'employeurs potentiels et de soi-même, l'affichage de la situation d'auto-entrepreneur est un moyen de dissimuler l'absence d'activité. Pour Julie, même si elle n'a réalisé qu'une mission de deux jours sur une période de huit mois, se présenter comme auto-entrepreneur est un moyen discursif de contourner la situation de chômage vécue comme stigmatisante¹⁵.

« Je trouve cela plus positif de ne pas dire je suis chômeuse, je ne suis pas demandeur d'emploi, je ne suis pas en veille active, ou n'importe quel contournement de communication pour cacher mon statut de chômeuse. Je suis auto-entrepreneur. » (Julie)

Contorsion de langage qui a une valeur performative : le fait même d'être inscrite au régime de l'auto-entrepreneur redonne à Sandrine une confiance en soi que l'expérience du chômage avait érodée.

« Je trouvais ça plus cool que la recherche d'emploi, parce que l'auto entreprise, c'est déjà un statut pour se lancer vers les gens. Il y a une petite honte à dire : je suis au chômage [...]. Alors que là, me dire : non, j'ai déjà fait quatre petites missions, elles se sont bien passées en tant qu'auto entrepreneur. [...] ça m'a redonné confiance en moi parce que je suis déclassée. En tous cas, ça me dit : je suis capable de le faire [des études urbaines]. » (Sandrine)

Leurs discours traduisent l'intériorisation de l'injonction à la responsabilisation et la mise au travail de soi des chômeurs. Se présenter comme auto-entrepreneur serait un gage de bonne volonté et une preuve de volontarisme dans la recherche d'emploi. C'est aussi une manière de

¹⁵ La valeur performative de cette identité d'active a permis à Julie de faire valoir une année d'ancienneté comme consultante, pour changer d'échelon salarial lorsqu'elle a obtenu un contrat de travail de deux ans.

présenter une plus grande disponibilité et flexibilité à un employeur-client potentiel. Il s'agit de ne pas être passif dans sa recherche d'emploi, mais d'être un chômeur entreprenant, responsable de son employabilité. Serge Ebersold a mis en évidence les modalités discursives de cette mise au travail du chômeur et leur traduction opérationnelle dans des dispositifs institutionnels [Ebersold (2004)]. Le chômeur légitime serait celui qui travaille à maintenir son employabilité, un « entrepreneur de son devenir » qui doit « s'approprier la figure de l'entrepreneur dont le 'métier' est de conquérir un marché de plus en plus fluctuant et exigeant » (p.96). Les auto-entrepreneurs rencontrés réalisent au sens propre cette injonction à être capable de prendre des risques, de s'adapter aux exigences du marché, et de développer un discours sur soi. En tant qu'auto-entreprise, ils doivent apprendre à démarcher des clients pour leur entreprise. A ce titre, l'usage important de l'expression « se vendre » est révélatrice de cette injonction à la mise en scène de soi et au déploiement d'une démarche auto-commerciale pour laquelle ils ne sont ni formés ni préparés.

« Dans le même temps, on cherche un emploi, on peut toujours dire: si vous pouvez pas me salarier, je peux aussi vous faire des petites missions. C'est cool pour se vendre. »
(Sandrine)

Alors que l'inscription au régime ne requiert aucun investissement préalable et n'est finalement qu'une formalité administrative, ils ont le sentiment d'avoir été courageux, d'avoir pris les risques de « se lancer ».

« C'est pas évident de se dire : je vais créer mon entreprise. Ça c'était un grand mot. [...] Quand on arrive en entretien : « vous faites quoi en ce moment ? » « Ben, j'ai mon entreprise ». Je l'ai pas encore fait moi-même, mais rien que dans l'idée, ça fait, ça fait très: « moi je suis chef d'entreprise quand même ! » [ça montre] qu'on a pas peur d'entreprendre quelque chose. » (Sandrine)

Ils reprennent le vocabulaire et le discours propre aux représentations de l'entrepreneur qui mène une action hasardeuse et risquée [Vérin (1982)], alors que la seule action véritablement entreprise consiste en une inscription sur un site internet. Mais ils ne sont pas dupes. L'appropriation d'un discours valorisant de l'entrepreneur (responsable et aventureux) ne dissimule pas la réalité de la situation : l'acceptation de conditions de travail dégradées afin d'accéder à l'activité désirée.

« J'espère que cela incarne un certain dynamisme, une volonté de travailler et d'accepter des missions malgré l'insécurité, la précarité. » (Julie)

Ils acceptent de (ou se résignent à) travailler dans des relations d'emploi très défavorables pour se faire une réputation, une expérience, des réseaux, mettre un pied dans le système pour accéder au travail. Pour eux, l'expérience d'auto-entrepreneur est avant tout un moyen de se construire une identité d'actif, pour eux-mêmes (par peur du chômage et doute sur leurs propres capacités) et pour autrui (être actif est perçu comme un critère déterminant de l'accès à l'emploi).

3. CONVERTI A L'INDEPENDANCE

L'entrée dans le régime des auto-entrepreneurs du troisième groupe présente deux cas de figure. Dans certains cas, le projet entrepreneurial prend forme par l'inscription au régime. Les motivations recouvrent les objectifs originels de la création du régime : tester une idée d'entreprise avant de basculer sur un autre statut. Le plus souvent, l'inscription au régime a devancé puis suscité le projet entrepreneurial. Elle ne correspondait pas à une démarche volontaire de création d'entreprise mais à une stratégie alternative de recherche d'emploi. Alors qu'ils n'imaginaient pas créer une entreprise dès la sortie des études, petit à petit, l'idée fait son chemin, et la tentation du salariat s'éloigne.

« On a pris goût, on a pris vraiment goût à... à... l'entrepreneuriat. » (Olivier)

Pour cela, ils ne se contentent plus de proposer leurs services comme sous-traitants mais structurent leur offre, initient des stratégies de développement et diversifient leur marché. Contrairement aux autres, ils expriment une grande satisfaction quant à leur situation, vécue comme une aventure valorisante et épanouissante, dont ils tirent fierté. En un sens, ils se convertissent au travail en indépendant.

« Je suis vraiment persuadée que c'est un tremplin vraiment génial. C'est une façon d'accrocher avec le milieu du travail qui est absolument passionnant. Moi, je m'éclate. » (Sylvie)

Deux éléments semblent déterminants dans ce processus de conversion : un parcours de formation décrit comme atypique (développement d'une capacité à l'autodidaxie et à l'autonomie par les mobilités disciplinaires ou géographiques) et l'accompagnement par un mentor ou un groupe de pairs.

3.1. Ne plus être auto-entrepreneur, devenir entrepreneur

Le déploiement d'un comportement entrepreneurial n'est pas qu'une affaire de revenu. On constate en effet une très grande disparité des chiffres d'affaires, entre deux jeunes aux débuts prometteurs et les autres aux chiffres d'affaires faibles voire inexistant¹⁶. L'instabilité financière et les incertitudes sont à la fois une épée de Damoclès et une motivation qui les poussent à travailler davantage pour concrétiser et réussir leur projet d'entreprise. Toutefois, la nécessité et la réalité les rattrapent et ils se fixent des limites temporelles au-delà desquelles l'incertitude et l'instabilité ne seraient plus soutenables. Contrairement aux autres auto-entrepreneurs, ils connaissent assez bien leurs droits. Ils ont souvent fait des démarches préalables avant de choisir le régime en raison de sa simplicité administrative et comptable. Ils acceptent volontiers de se consacrer aux obligations de la gestion d'entreprise, qu'ils découvrent. L'« auto-entreprise » prend une place de plus en plus grande dans leur vie, transformant progressivement leur comportement au quotidien, faisant d'eux des entrepreneurs cherchant à saisir toutes les opportunités possibles, à entretenir des réseaux professionnels, à mobiliser des réseaux amicaux pour développer de nouveaux projets.

¹⁶ Chiffre d'affaires mensuel moyen : 995 euros ; médiane : 500 euros.

« On est devenus plus entrepreneurs, beaucoup plus dynamiques et on va beaucoup plus de l'avant. On développe d'autres projets à côté. [...] on a un esprit de développement d'entreprise. Et du coup, dès qu'on est face à une situation, on essaie de voir comment on bénéficie de cette situation pour faire un projet. C'est un peu une déformation professionnelle, si vous voulez. » (Olivier)

Leur identité professionnelle se renforce et se rapproche de la figure de l'indépendant. Ils espèrent que cette expérience les entrainera vers la création d'une vraie entreprise, dont l'inscription au régime de l'auto-entrepreneur n'est qu'une étape ou une esquisse. Changer de régime (S.A., Sarl, Scop¹⁷...) devient alors l'objectif signifiant la réussite du pari entrepreneurial. *A contrario*, le maintien dans ce régime serait le signe de l'échec du projet entrepreneurial.

« Le truc, c'est que d'ici un an, si je suis encore auto-entrepreneur, c'est que, quelque part, j'ai raté le coche. [...] L'auto-entrepreneuriat, c'est vraiment une étape. [...] Donc si on est encore auto-entrepreneur, c'est que, quelque part, on ne s'est pas développé comme il le fallait et ce n'est pas bon. » (Michel)

Changer de régime est aussi la condition du développement de l'entreprise : l'imposition sur le chiffre d'affaires ne permettant pas de déduire les frais et investissements, une montée en puissance de l'activité implique un changement de statut pour y faire face. Les effets de seuils restreignent les capacités de déploiement de leurs activités et interdisent de répondre à des marchés publics en leur nom propre. Plutôt qu'un obstacle à la croissance, les seuils sont perçus comme des objectifs à atteindre et à dépasser. Le changement de régime participe aussi d'un besoin de gagner en légitimité face aux donneurs d'ordres : s'afficher comme auto-entrepreneur renverrait une image d'instabilité et de fragilité financière de l'entreprise. Le régime d'auto-entrepreneur produit une image contradictoire : il est à la fois un indicateur de volontarisme et un révélateur de la vulnérabilité du jeune diplômé, disposé à accepter des situations de sous-traitance pour s'assurer un revenu minimum.

« Vis-à-vis de nous, vis-à-vis de mes amis, vis-à-vis de mes parents, c'est valorisant. Après, vis-à-vis des pros, quand vous dites : « je suis auto-entrepreneur », c'est un peu pffuiit ! [...] quand on veut faire plus sérieux, on dit free lance. Ça fait in. [...] Ça fait plus indépendant. Free, vous avez la liberté. Auto-entrepreneur, ça fait un peu : « bon, il a bénéficié d'un régime spécial. C'est facile, etc. ». Ce n'est pas pareil. » (François)

3.2. Développer sa petite entreprise

Que la démarche d'inscription au régime soit volontaire ou non, l'activité plus ou moins rémunératrice, ce qui caractérise le plus ces auto-entrepreneurs, c'est leur conversion à l'indépendance et à l'entrepreneuriat, qui se traduit par le développement d'une stratégie d'entreprise : communiquer sur l'entreprise, se positionner sur le marché et réfléchir en termes d'offres de services, chercher de nouveaux clients, répondre à des appels d'offres,...

Ils déploient un travail de communication aux multiples formes. Certains donnent un nom à

¹⁷ Pour, respectivement, Société anonyme, Société à responsabilité limitée et Société coopérative de production.

l'entreprise permettant d'identifier clairement les compétences et spécificités de la structure, souvent en référence à leur formation antérieure. Ce nom peut être associé à un logo, lui-même apposé sur une carte de visite. La rédaction d'un CV et d'un *book* de références peut aller jusqu'à la création d'un site internet ou d'un blog pour lequel il faut définir une charte graphique, une identité visuelle qui renforce l'identification de l'entreprise. Rejoindre des associations professionnelles est une manière de construire une légitimité non acquise par l'expérience, d'affirmer une identité professionnelle et de s'inscrire dans des réseaux professionnels. La stabilisation des relations avec certains clients et la diversification des donneurs d'ordre permettent de limiter les effets de dépendance. Ce travail relationnel [Giraudeau (2007)] d'encastrement de l'entreprise dans des réseaux relationnels différents est primordial pour son développement. Développer un projet d'entreprise nécessite de formaliser une offre de service : la définir, l'expliquer aux clients potentiels, communiquer, évaluer son coût, négocier. Ainsi, Anne qui s'est lancée volontairement dans une démarche de création d'entreprise pour allier sa passion artistique et sa formation professionnelle, se consacre désormais à la préparation d'une offre de services et d'une méthodologie, tâche qui lui prend beaucoup de temps, au détriment de la création. C'est à ce prix que son projet initial (vivre de son art) devient progressivement une entreprise. Une autre stratégie de développement de l'entreprise est de sortir de l'isolement en se constituant en collectif avec d'autres auto-entrepreneurs afin de diviser les tâches, de gagner en efficacité, de jouer sur les complémentarités de compétences ; ou en entretenant un compagnonnage avec un senior pour profiter ainsi de son expérience, de sa réputation et de son carnet d'adresses. Ce senior ou mentor joue le rôle d'autrui significatif qui guide le jeune diplômé sur les voies de l'indépendance.

« Avec X en particulier, qui a vraiment beaucoup pratiqué le relais vers les jeunes, de transmettre, parce qu'il est à la fin de sa carrière et parce qu'il a ça: l'avenir, c'est les jeunes. Et dans la relation, c'est vraiment génial. Du coup, il m'a un peu chapeauté. [...] moi j'apprends de lui, de ses propres apprentissages, j'apprends de sa façon de faire, de sa façon de travailler, de façon d'être avec les gens, et puis de la façon dont on crée des relations de confiance avec les gens qui travaillent dans ces milieux, par rapport aux autres métiers. » (Sylvie)

Les tâches qu'ils réalisent contribuent à la construction de leur identité professionnelle, ce qui les autorise à prendre de la distance vis-à-vis des premiers clients, considérés davantage comme des partenaires que comme des employeurs. Ils mettent en acte leur aspiration à l'indépendance en cherchant à accéder à la commande de manière autonome, par exemple par des réponses à des appels d'offres, quitte à être en concurrence avec leurs premiers clients ou à développer d'autres formes de partenariat plus équilibrées.

Ils produisent un discours de mise en scène de soi, qui, en plus de mettre en avant des qualités personnelles, valorise l'activité de l'entreprise en jouant sur les références et les partenariats. Ce qui compte dans le portefeuille d'activités, c'est autant la tâche réalisée que la réputation du projet ou du client. Pour maintenir son employabilité, il est essentiel de travailler pour ou

avec des professionnels réputés et de le faire savoir. La réputation du jeune auto-entrepreneur se construit en mobilisant la réputation des autres (formation, client, projet), par la valorisation des appariements dans une recherche d'effet de labellisation. A cette fin, ils négocient en amont le respect de la propriété intellectuelle en apposant leur signature sur leurs productions. Cette signature ne sert pas tant à revendiquer le travail réalisé qu'à montrer des collaborations et se mettre en scène comme partie prenante d'un réseau professionnel.

« Après qu'un maître d'ouvrage lambda sache que c'est [moi] qui ai fait cette carte ou qui ai rédigé ses commentaires dans le diagnostic, ça ne nous intéresse pas. Nous, c'est plutôt vraiment dans le book, on va dire qu'on a bossé dans la commune de machin pour ce projet-là. Ou alors qu'on a bossé pour ce bureau d'étude-là, qui est reconnu dans la région et ça, pour nous, c'est ça le plus important. C'est vraiment ce réseau, en fait. »(Michel)

3.3. L'autonomie à l'épreuve de la responsabilisation

Malgré leur volontarisme, ces démarches de prospection ne sont pas toujours fructueuses. Leur jeunesse paraît être un frein pour les éventuels clients qui doutent de leur capacité à réaliser un travail de qualité dans des contraintes de temps fortes. Comment pallier le manque d'expérience et de réseaux pour conquérir des marchés ? Pour se démarquer, ils cherchent à renverser le stigmate de la jeunesse et de l'inexpérience pour en faire une vertu : avoir une capacité de travail importante, ne pas être formaté dans des pratiques et des méthodes préexistantes, faire preuve de volontarisme, être plus efficace ou compétent dans la maîtrise des outils et technologies sans cesse en évolution. Obtenir quelques missions et renforcer son book de références est un moyen de rassurer les clients potentiels sur ses qualités, ses compétences et sa fiabilité. L'absence de hiérarchie procure un sentiment de liberté et d'autonomie, exprimé à travers les remarques sur la liberté des horaires, des méthodes, du choix des missions et des collaborateurs.

« On n'est pas dépendants. On est dépendants de clients, mais on n'est pas dépendants d'un patron et des horaires fixés et machin. On est un peu libres. » (Olivier)

Ils ont le sentiment d'exprimer leurs propres conceptions du métier, de proposer des idées nouvelles. Plusieurs enquêtés partagent cette vision de l'entrepreneur: celui qui propose une démarche personnelle, qui défend ses idées, au-delà de la seule identification d'une niche de marché de sous-traitance.

« On est porteur de son propre message et de ses propres convictions. [...] je suis porteuse des choses que je crois importantes dans l'urbanisme, dans un projet. Je me forge cette conviction au fur et à mesure du temps et des rencontres. Et ça, c'est vraiment une chance de pouvoir porter son propre discours, vraiment génial. » (Sylvie)

Cette sensation d'autonomie dans le travail s'exprime dans un parallèle avec la condition salariale, qui se construit ici en (quasi) absence d'expérience salariée préalable. Derrière l'image du salariat, c'est la routine, l'ennui, la hiérarchie, les ordres qui sont rejetés, et d'autres envies qui sont formulées comme l'autonomie et le contrôle des finalités du travail.

Accomplir la mission qui leur a été confiée, en leur nom propre, avec leur propre signature, conforte un sentiment d'appropriation du travail et de responsabilité sur la qualité de la prestation, qui, selon eux, ne se retrouve pas dans une situation salariée où la prestation est identifiée à l'entreprise et non pas à l'individu qui l'a concrètement réalisée. Assumer ces responsabilités signale et conforte leur professionnalisme. Ils vivent avec fierté le fait que des professionnels expérimentés leur fassent confiance. Le sentiment de responsabilisation a pour corolaire un sentiment de reconnaissance qui les oblige. Ils se doivent de répondre avec d'autant plus d'enthousiasme et de sérieux, tout mettre en œuvre pour satisfaire leur client, quitte à sacrifier week-end et soirées.

« Notre but, c'est de vraiment satisfaire cette demande et satisfaire cette confiance qu'on nous confie en fait. Donc, c'est cette confiance-là qui nous stimule et qui nous pousse à nous donner à fond et à s'approprier le travail. Du moment qu'on s'approprie le travail, après, on est capable de travailler jusqu'à 4h du matin pour boucler une tâche. » (Olivier)

Cette liberté et cette autonomie demeurent, au moment de l'entretien, très relatives et fortement contraintes (par le faible nombre de mission et la difficulté d'en trouver de nouvelles). La disponibilité permanente face aux contraintes des donneurs d'ordres, qui les sollicitent souvent à la dernière minute, n'est pas, au moment de l'enquête, un objet de plainte, mais plutôt une compétence à acquérir. Cette astreinte est vécue comme la contrepartie de la confiance qu'on leur fait. Leur enthousiasme de néophytes n'est pas entaché de critiques, contrairement aux travailleurs indépendants plus expérimentés, enquêtés dans d'autres cadres, pour qui cette disponibilité permanente est vécue, avec anxiété, comme le coût à payer pour une autonomie et une liberté très relatives [Storey, Salaman *et al.* (2005) ; Tasset, Amossé *et al.* (2012) ; Hesmondhalgh, Baker (2010)]. Selon ces auteurs, la conformité à des normes implicites de comportement conditionne l'employabilité ou l'accès à l'emploi. Se montrer sous un jour peu favorable, être de mauvaise humeur, rechigner à la tâche, revendiquer des conditions de travail et de rémunération, sont autant de comportements qui, rappelant l'inégalité des rapports de force entre prestataire et donneur d'ordre, renvoie le travailleur indépendant à la fragilité de son autonomie et l'ambivalence de sa liberté.

Satisfaits d'une relation d'emploi qu'ils ont appris à apprécier, les auto-entrepreneurs réalisent des tâches qui contribuent à la construction de leur identité professionnelle, ce qui les autorise à prendre de la distance vis-à-vis des premiers clients, considérés davantage comme des partenaires que comme des employeurs. Leur volonté de répondre à des appels d'offres en leur nom propre et d'entrer en relation directe avec les donneurs d'ordre est un moyen de signifier leur conversion à l'indépendance. Leur expérience leur permet de produire une identité pour autrui de professionnel en aspirant à l'indépendance.

4. L'AUTO-ENTREPRENEUR : UN DISPOSITIF DE FORMATION AU TRAVAIL EN RÉGIME ENTREPRENEURIAL ?

S'il est difficile d'évaluer le rôle joué par l'expérience de l'auto-entrepreneur dans leur insertion professionnelle¹⁸, il apparaît que celle-ci contribue à leur entrée dans le champ de l'urbanisme, première étape du parcours d'insertion. On peut toutefois s'interroger sur les effets à moyen terme de ce mode d'entrée dans le monde professionnel, qui implique des modalités nouvelles de socialisation et d'apprentissage, sur les pratiques et valeurs professionnelles de ces jeunes urbanistes. En effet, loin de l'indépendance que le nom du régime laisse supposer, dans la plupart des situations rencontrées, les enquêtés sont dans une position de forte dépendance à l'égard d'un (ou de quelques) clients. Ils n'exercent que rarement leurs activités de manière indépendante et sont le plus souvent en situation de sous-traitance ou de travail dissimulé. Ils occupent une position dominée dans leur champ professionnel, position caractérisée par des manques d'expérience professionnelle, de moyens financiers, de reconnaissance, de protection sociale, et de marges de manœuvre. Ils se heurtent à plusieurs limites pour déployer leur activité indépendante d'urbaniste. Certaines sont liées à la nature des tâches qui leur sont confiées, souvent subalternes, qui ne concourent pas au déploiement de leurs compétences d'urbanistes. D'autres limites sont relatives à la nature du marché du conseil en urbanisme soumis aux procédures de marché public. Répondre aux appels d'offres est le pivot des activités d'une agence et requiert des compétences particulières, notamment en ce qui concerne la rédaction de l'offre (la méthodologie), la tarification, et l'anticipation de la concurrence. Les critères de stabilité de l'entreprise et le jeu des références sont d'autres obstacles à l'accès à la commande publique pour les jeunes auto-entrepreneurs. S'associer à un professionnel expérimenté est alors un moyen pour contourner cette contrainte et devient une ressource quand le mandataire joue le rôle de mentor sur la voie de l'indépendance. Ceux qui se convertissent progressivement à l'entrepreneuriat mettent également en avant un parcours universitaire qu'ils qualifient et revendiquent comme atypique ou tortueux. Les tâtonnements, remises en question, mobilités disciplinaires ou géographiques auraient permis l'apprentissage de capacités à l'autodidaxie et à l'autonomie pour surmonter des situations imprévues. Si les données recueillies ne sont pas suffisamment précises pour l'affirmer, les trajectoires familiales de ces jeunes peuvent aussi influencer leurs perceptions et capacités d'action.

Plus qu'un dispositif en faveur de la création d'entreprise, le régime de l'auto-entrepreneur apparaît pour ces jeunes urbanistes comme un dispositif d'apprentissage de ce qu'est une entreprise, de sa gestion et de ses contraintes. Utilisé par les employeurs comme un instrument de flexibilisation de l'organisation du travail, d'allégement des coûts salariaux et d'externalisation de la gestion des ressources humaines, le régime de l'auto-entrepreneur s'avère être aussi un instrument d'apprentissage de normes de comportements qui font du travailleur l'entrepreneur de sa force de travail. Alors que le travail intérimaire favorise

¹⁸ Un second entretien, réalisé un an plus tard, a permis de retracer la trajectoire d'insertion pour un tiers des enquêtés. Pour un second tiers, les réseaux sociaux professionnels ont pu pallier l'absence de réponse. Le troisième tiers n'a pas été retrouvé.

l'intériorisation par les jeunes diplômés des normes de la subordination salariale (comme l'obéissance et la ponctualité) [Papinot (2006)], l'entrée dans la vie active par l'inscription au régime de l'auto-entrepreneur favorise l'apprentissage et l'intériorisation d'autres normes, celles du travail entrepreneurial (mise en scène de soi, disponibilité, auto-formation, adaptation aux contraintes du marché, autonomie, responsabilisation,...) au prix de la soumission à une très forte précarité et au dessaisissement de ses droits. Face à cette injonction à l'entrepreneuriat, tous les enquêtés n'adoptent la même attitude, entre rejet, adoption et conversion. Malgré des conditions matérielles précaires, les adaptations et ajustements de ces jeunes diplômés au travail sous le régime de l'auto-entrepreneur semblent plus complexes que dans d'autres situations d'emploi atypique, grâce aux promesses du nom du régime « auto-entrepreneur » qui autorise à se projeter et à s'identifier à une autre position sociale que celles, déclassées, d'intérimaires ou de stagiaires. La précarité revêt ici les atours de l'entrepreneur, porteur d'une vision émancipatrice du travail. Les difficultés d'accès au marché du travail les incitent à accepter des conditions difficiles mais transitoires et à adopter une attitude de chômeur entreprenant pour maintenir leur employabilité, dans l'espoir d'accéder au salariat. Quelques uns se détournent du modèle salarial et aspirent à une indépendance réelle. Ils se convertissent à l'entrepreneuriat et déploient des stratégies de développement de leur auto-entreprise. Seuls les auto-entrepreneurs du premier groupe, les « salariés indépendants », ont un discours critique car leurs conditions de travail leur laissent percevoir en quoi leur situation est dégradée par rapport au salariat dont ils subissent les contraintes (la subordination) sans bénéficier des droits et protections associés, tout en faisant face aux difficultés du travail indépendant (insécurité, flexibilité) sans pour autant accéder à une quelconque autonomie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABDELNOUR S. [2012], *L'auto-entrepreneur aux marges du salariat. De la genèse aux usages d'un régime dérogatoire de travail indépendant*, Thèse de sociologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- BARRUEL F., BENAUD N., THOMAS S. [2012], « Créations et créateurs d'entreprises sous le régime de l'auto-entrepreneur - Enquête auto-entrepreneurs 2010. » *Insee Resultat*, n°7.
- CALMAND J., MORA V. [2011], « Insertion des sortants du supérieur: les effets contrastés de la professionnalisation. » *Bref du Céreq*, n° 294, 1-4.
- CASTEL R. [1995], *Les métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat*, Fayard, Paris.
- COLLECTIF NATIONAL DES JEUNES URBANISTES [2011], *L'insertion professionnelle des jeunes urbanistes. Panorama national 2010*. Paris. [en ligne], consulté le 29 avril 2014. URL : <http://www.jeunes-urbanistes.fr/?p=2131>
- DEPROST P., LAFFON P., IMBAUD D. [2013], *Evaluation du régime de l'auto-entrepreneur*, Inspection générale des finances et Inspection générale des affaires sociales, Paris.
- DUBAR C. [1998], « Trajectoires sociales et formes identitaires clarifications conceptuelles et méthodologiques » *Sociétés Contemporaines*, n° 29, p. 73-85.
- EBERSOLD S. [2004], « L'insertion ou la délégitimation du chômeur. » *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 154, p. 94-102.

- FAURE-GUICHARD C. [1999], « Les salariés intérimaires, trajectoires et identités. » *Travail et emploi*, n°78, p. 1-20.
- FAYOLLE A., PEREIRA B. [2012], « L'encouragement à l'auto-entrepreneuriat est-il une bonne politique publique pour l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprises? » *Gérer et comprendre*, n°107, p. 52-107.
- FONDEUR Y., MINNI C. [2004], « L'emploi des jeunes au coeur des dynamiques du marché du travail. » *Economie et statistique*, n°378-379, p. 85-104.
- GIRARD B. [2007], « Au début, il y a le salariat... Une approche généalogique de la création d'entreprise. » *Revue internationale de psychosociologie* vol.13, n°3, p. 219-232.
- GIRAUDEAU M. [2007], « Le travail entrepreneurial, ou l'entrepreneur schumpetérien performé. » *Sociologie du travail*, vol. 49, n°3, p. 330-350.
- GLAYMANN D., GRIMA F. [2010], « Faire face à un déclassement social: le cas des jeunes diplômés précaires prisonniers des stages. » *Management et Avenir*, n°36, p. 206-225.
- HERNANDEZ E.-M. [2006], « Les trois dimensions de la décision d'entreprendre. » *Revue Française de Gestion*, n°168-169, p. 337-357.
- HESMONDHALGH D., BAKER S. [2010], « “A very complicated version of freedom” : Conditions and experiences of creative labour in three cultural industries. » *Poetics*, vol.38, n°1, p. 4-20.
- LEVRATTO N., SERVERIN E. [2009], « Etre entrepreneur de soi-même après la loi du 4 août 2008: les impasses d'un modèle productif individuel. » *Revue Internationale de Droit Economique*, vol.23, n°3, p. 325-352.
- LEVRATTO N., SERVERIN E. [2012], « L'auto-entrepreneur, instrument de compétitivité ou adoucissant de la rigueur ? Bilan de trois années de fonctionnement du régime. » *Revue de la régulation*, n°12, [en ligne], mis en ligne le 18 décembre 2012, consulté le 29 avril 2014. URL : <http://regulation.revues.org/9879>
- PAPINOT C. [2006], « Le rapport à l'interim des jeunes diplômés: petits arrangements avec le déclassement. » *Regards sociologiques*, n°32, p. 47-58.
- STEVENS H. [2012], « Le régime de l'auto-entrepreneur : une alternative désirable au salariat ? » *Savoir/agir*, n°21, p. 21-28.
- STOREY J., SALAMAN G., PLATMAN K. [2005], « Living with enterprise in an enterprise economy: Freelance and contract workers in the media. » *Human Relations*, vol.58, n°8, p. 10033-11054.
- SUPIOT A. (DIR.) [1999], *Au delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en europe. Rapport pour la commission européenne*, Flammarion, Paris.
- TABOURIN R., PARENT M.-F. [2002], « Jeunes, diplômés et créateurs d'entreprise », *Economie Lorraine*, n°224, p. 1-5.
- TASSET C., AMOSSE T., GREGOIRE M. [2012], *Libres ou prolétarisés? Les travailleurs intellectuels précaires en Ile de France*, Rapport du GSPM (Institut Marcel Mauss – EHESS) et du CEE pour la Fonda, Paris.
- VERIN H. [1982], *Entrepreneurs, entreprise. Histoire d'une idée*, Classiques Garniers, collection Histoire des techniques (édition de 2011), Paris.
- VIVANT E. [2014], « L'insertion professionnelle des jeunes urbanistes à l'épreuve de l'indépendance », In S. Céliér, *Le travail indépendant. Statut, activités et santé*. Editions Liaisons Sociales - Centre d'Etudes de l'Emploi, Paris, p. 93-109.
- ZALIO P.-P. [2004], « L'entreprise, l'entrepreneur et les sociologues. » *Entreprises et histoire*, n°35, p. 16-30.

ANNEXE : Tableau de présentation synthétique des enquêtés

Pseudonyme	Parcours de formation	Inscription au régime	Description des activités	Un an après, quelle insertion ?
Salarié indépendant				
Bertrand	Licence AES M1 ressources humaines M2 développement des entreprises (non achevé)	Suite à la suggestion d'un employeur	Agent commercial rémunéré à la commission. Travail pour un seul client	∅
Catherine	M2 architecture M2 urbanisme	Suite à la suggestion d'un employeur	Travaille à temps plein au sein d'une agence d'architecture et d'urbanisme	EDI
David	M1-2 urbanisme aménagement	A la fin d'un stage	Réalisation d'étude urbaine pour un client public	Après un CDD, continue des missions sous le régime de l'AE pour la même structure. En recherche d'emploi
Denis	M2 Sciences Politiques	Suite à la suggestion d'un employeur	Management d'une équipe de stagiaire. Réalisation d'études	Situation inchangée
Gilles	M2 sociologie début de doctorat mais abandon M2 urbanisme et aménagement	A la fin d'un stage	Préparation de cycles de conférences et de missions d'études	EDI
Mathieu	maitrise de communication politique M2 urbanisme	A la fin d'un stage	Travail à temps partiel au sein d'une agence d'architecture et d'urbanisme	Sembler toujours travailler pour le même client-employeur, mais pas d'information sur le statut
Mélanie	M2 architecture M2 Urbanisme	Suite à la suggestion d'un employeur	Travaille à temps plein au sein d'une agence d'architecture et d'urbanisme	Passée en libérale mais travaille toujours chez le même client
Mireille	L3 Géographie M2 Urbanisme Doctorat urbanisme	Démarche volontaire pour gérer le cumul d'activités	Secrétariat scientifique d'un projet de recherche	EDI
Richard	M1-2 Urbanisme et aménagement Doctorat Urbanisme	Démarche volontaire pour gérer le cumul d'activités	Deux missions de recherche en urbanisme + vacances d'enseignement + activités au sein d'un collectif d'artistes	EDI
Chômeur entreprenant				
Charles	M2 Architecture Doctorat en cours	Donner un cadre légal à des activités exercées au noir	A réalisé plusieurs missions d'architecture pour plusieurs clients	Doctorat en cours
Julie	Master en sciences politiques Séjour à l'étranger M2 urbanisme et aménagement	Suite à la suggestion d'un employeur	Représentation du client lors d'une réunion	Salariée en CDD
Laure	L3 géographie aménagement M1-2 Urbanisme et aménagement	Démarche volontaire comme alternative à la recherche d'emploi	Au moment de l'entretien, n'a pas encore la réponse de l'appel d'offres et n'a pas commencé l'activité	∅
Lucie	Master géographie humaine et culturelle	Donner un cadre légal à des activités exercées au noir	Plusieurs missions pour le même client : traduction, captation vidéo	∅
Magali	M1 -2 et doctorat Urbanisme et aménagement	Suite à la suggestion d'un employeur	Rédaction d'articles pour un site internet	En poste (CDD ?) dans le champ
Sandrine	Licence Droit et Langues séjour à l'étranger M1-2 Urbanisme et aménagement	Suite à la suggestion d'un employeur	A réalisé plusieurs missions pour deux clients différents : rédaction d'études de faisabilité, d'études urbaines	Après deux expériences de travail en indépendant à l'étranger, a obtenu un CDD dans la FPT
Sophie	L3 géographie L3 sc politique prépa journalisme M1-2 urbanisme et aménagement	Suite à la suggestion d'un employeur	Rédaction d'un rapport sur la base d'un plan fait par le client	∅
Sylvain	L3 Géo aménagement M2 urbanisme et aménagement	Démarche volontaire comme alternative à la recherche d'emploi	Au moment de l'entretien, inscription en projet	∅

Indépendant converti				
Anne	Licence Géographie M1-2 urbanisme aménagement	Démarche volontaire de création d'entreprise	Prospecte des clients en proposant une méthode personnelle de travail. Pas de mission au moment de l'enquête	En poste dans le champ. Nature de la relation d'emploi inconnue
François	L3 Urbanisme M1 urbanisme et aménagement	A la fin d'un stage	Encore étudiant. Une seule mission de création d'une plateforme internet	Démarche de création d'une nouvelle entreprise
Joseph	1 ^{ère} année médecine L3 biologie environnement L3 M1 urbanisme aménagement. Engagement associatif étudiant	A la fin d'un stage	Encore étudiant. Une seule mission de création d'une plateforme internet	Ø
Michel	L3 et M1 Aménagement M2 Urbanisme	Démarche volontaire comme alternative à la recherche d'emploi	Quelques missions en sous- traitance d'un ami. Vient de gagner un appel d'offres	Toujours AE. Activité en développement. A comme objectif de changer de statut d'ici un an
Nathalie	DUT Environnement, L3 aménagement. M1-2 urbanisme et aménagement M2 paysage	Démarche volontaire comme alternative à une recherche d'emploi	Réalisation d'une mission courte. Vient de gagner un appel d'offre	EDI
Olivier	L3 Géographie M1 Géomatique M2 Urbanisme et aménagement Séjour à l'étranger	Démarche volontaire comme alternative à une recherche d'emploi	Plusieurs missions de cartographie, d'études urbaines, vient de gagner un appel d'offres	Toujours AE. Activité en développement. A comme objectif de changer de statut d'ici un an
Rémi	M1-2 urbanisme et aménagement	Suite à la sollicitation d'un client	Travaille à temps plein en CDI. Auto-entrepreneur pour réaliser des missions d'études et de cartographie en plus de l'activité salarisée	Contractuel de la FPT
Sylvie	L3 Pro Communication séjour à l'étranger M1-2 urbanisme et aménagement.	Démarche volontaire comme alternative à une recherche d'emploi	Plusieurs missions d'animation de réunion, études urbaines – stabilité des clients. Vient de gagner un appel d'offre	A changé de statut pour s'associer avec un autre professionnel.

ⁱ EDI : emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire) dans le champ de formation initiale. Ø : non renseigné